

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 12

Votants 15

Absents 3

Pouvoirs 3

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI,
, S.AMOURIQ, J-F. BONIN, P.PERSICO,
G.CHARVET, S.CHEVRY, S.BRUN, S.DELAVY,
C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX
C.PARDO , F.MALARD, M.BOUMIR,

Date de convocation : 04/06/2024

Secrétaire de séance : S.AMOURIQ

C.PARDO donne pouvoir à P.PERSICO
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT
M.BOUMIR donne pouvoir à SDELAVY

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE D'EAU -
EXERCICE 2023**

Délibération N° 32/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'ordonnance n° 2016 -65 du 29 janvier 2016 (article 52) obligeant le délégataire d'un service public à produire un rapport qui rend compte de son activité déléguée.

A ce titre, VEOLIA, délégataire du service public d'eau potable a établi un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et du service.

Monsieur le Maire présente donc à l'assemblée ce rapport pour l'année 2023 qui relate également les grandes orientations retenues pour l'organisation des services de l'eau, les caractéristiques principales du service rendu, les projets pour améliorer la qualité de ces services et leurs conséquences financières.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le rapport ci-annexé, relatif au service public d'eau potable pour l'année 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Le 12/06/2024. Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire

C. PARDO
Adjoint au Maire



Le Maire,

Gaël ALLAIN

C. SAVOI
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERCVICE EAU - EXERCICE 2023

Date de transmission de l'acte : 12/06/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 12/06/2024

Numéro de l'acte : 32-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240611-32-2024-DE

Date de décision : 11/06/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes